

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 25/11/2016

Adhérents présents : BASTY Bruno, BASTY Monique, BIDEGAIN Monique, BISCAR Jean-André, BOCAHUT Nathalie, CAMET-LASSALLE Florence, CAZETIEN Régine, CHEVALIER Jean-Christophe, COUSIN Philippe, DESCLAUX Sylvain, DOLEANS Claude, DOLEANS Jean-Claude, DOUSSINE Monique, GARCIA Françoise, GENIN Sylvie, GENIN Thierry, LACAMPAGNE Jean-Michel, LANGLA Françoise, LANGLA Pierre, LANGLADE Nicolas, LARRADET Didier, LOUSTALOT Claude, LOUSTALOT Marjorie, MARCHAND Chrystèle, OLIVO Ursula, PEYROU Evelyne, SEGUIN Marine, SERRA Lydia, THOMANN Marie-Agnès, TOULOUSE Roselyne, URIOL Pascale

Représentante de la mairie : UZABIAGA Sylvie

Excusée : MAGNET Chantal

### **1°) Bilan moral et financier**

Jean-Michel Lacampagne fait une rapide présentation. Puis, Jean-Claude Doléans présente le bilan moral et financier.

« En novembre 2015, nous avons changé de statuts et avons créé une association loi 1901 . Comme il se doit, nous voici donc réunis dans cette assemblée générale pour faire le bilan de l'année écoulée.

Cette année, nous avons adopté un nouveau logiciel de gestion qui facilite bien la tâche des bénévoles responsables de contrats. Plus de souplesse, moins de papier, une réactivité plus grande. Vous avez probablement remarqué la proposition aléatoire pour vos permanences de tenue de table ou d'aide à la distribution. Cela fonctionne bien et vous pouvez envoyer un mail aux autres Amapiens ou laisser un mot sur la table en cas de problème.

En 2016, notre Amap comptait 57 adhérents dont 17 producteurs. Il y a un renouvellement de quelques personnes, et nos effectifs sont assez stables depuis 2, 3 ans.

Bien que de taille moyenne, nous sommes heureux de pouvoir contribuer au Maintien d'une Agriculture Paysanne. Le chiffre d'affaire global pour nos producteurs s'élève à 49 044,28 €.

Ils nous livrent des produits de qualité, dont nous connaissons l'origine et qui ne font pas des centaines de km pour arriver dans nos assiettes.

2017 sera pour notre Amap une année importante puisque nous célébrerons ses 10 années d'existence. Souhaitons lui de poursuivre son chemin afin de nous permettre de nous retrouver chaque semaine entre Amapiens et producteurs et de nous régaler de tous ces bons produits. »

Il reste en caisse 996,8 €.

Les dépenses annuelles s'élèvent à 498,91 €.

dont assurance, frais de timbre, hébergement aux deux sites.....

Le trésorier précise qu'un compte va enfin pouvoir être ouvert au Crédit Mutuel. Nous avons eu en effet des difficultés à trouver une banque qui nous accueille car notre organisation n'est pas classique et ne prévoit pas de président. Jusqu'à présent, le compte était au nom de Chantal Magnet.

Puis, Jean-Claude Doléans récapitule le chiffre d'affaires annuel de chaque producteur.

Pas de questions.

Le rapport moral et financier est mis au vote.

Voté à l'unanimité.

## **2°) Election du nouveau bureau**

Les coordinateurs en place précisent que de nouvelles candidatures seraient accueillies avec joie car pour certains cela fait 10 ans qu'ils sont à la coordination. Claude Doléans qui depuis de nombreuses années faisait officieusement le travail d'un coordinateur accepte de se présenter.

Aucune autre nouvelle candidature.

Sont donc élus coordinateurs à l'unanimité :

Régine Cazetien, Claude Doléans, Jean-Claude Doléans, Jean-Michel Lacampagne, Chantal Magnet et Marie-Agnès Thomann.

## **3°) Cotisation 2018**

La cotisation pour les années précédentes était de 6 €. On rappelle la modification de l'an dernier qui prévoit une cotisation identique pour tous les adhérents qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Au vu des dépenses antérieures, on propose de laisser le montant de la cotisation à 6 €.

Voté à l'unanimité

## **4°) Validation du choix du maraîcher fait le 21/10/16 : GAEC Le lopin**

Jean-Michel Lacampagne résume ce qui a été dit lors de la réunion du 21 octobre 2016.

Deux producteurs étaient présents, l'un venant de Pomps (GAEC le lopin) qui fournit également l'AMAP de Mourenx, l'autre actuellement en couveuse au SIVAM souhaitant s'installer à Monein.

Lors de cette réunion, la discussion avait été longue car les deux propositions se valaient. Ce qui semble avoir fait pencher la balance est le fait que ceux de Pomps sont installés, qu'ils fournissent déjà l'AMAP de Mourenx alors que l'autre producteur n'avait pas encore de terres à Monein mais ils pouvaient fournir toute l'année. Dix personnes seulement à cette réunion. Les personnes présentes le 21/10 ont finalement décidé de voter pour faire un choix.

Un amapien intervient pour regretter que le choix ne se soit pas porté sur le producteur installé à Monein. On répond que le 21 octobre, on ne savait pas si ce producteur aurait des terres.

Claude Loustalot précise à ce sujet qu'il a mis depuis à la disposition de ce producteur 1,5 hectares.

Une discussion animée s'engage car :

- pour certains amapiens le choix fait à la réunion n'a pas à être remis en question et donc n'a pas à être mis au vote lors de cette assemblée générale. Tout le monde était convoqué, était donc libre de venir et de décider comme pour une assemblée générale. Les personnes présentes à la réunion du 21 estiment avoir passé assez de temps d'autant que l'exercice était assez déplaisant, certains ont eu l'impression de faire passer un entretien d'embauche.
- C'est la première fois, qu'on met au vote en assemblée générale le choix d'un producteur. Précédemment, le choix revenait la plupart du temps à la personne qui s'occupait du contrat. On lui faisait confiance pour cela.

Mais pour d'autres :

- il n'était pas précisé dans la convocation qu'il y aurait vote. Il était précisé présentation. Par ailleurs, deux amapiennes font remarquer qu'elles n'ont pas eu l'information. Le vote n'aurait pas dû avoir lieu le 21/10.

- il est légitime et démocratique de valider ou pas les décisions prises lors de réunion.

On nous fait remarquer que nous n'avons pas de conseil d'administration qui généralement a pour rôle de prendre les décisions entérinées par l'assemblée générale.

Un coordinateur précise que notre fonctionnement se veut participatif et donc qu'il n'est nullement question de valider systématiquement les décisions prises par un petit noyau.

Il apparaît donc nécessaire de clarifier notre mode de prise de décisions. Cela pourra être fait à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire.

Finalement, on met au vote la validation du choix du maraîcher.

11 contre  
11 pour  
7 abstentions

Le choix n'est pas validé. A suivre...

## **5°) Questions diverses**

### - Parole aux producteurs

. Jean-André Biscar (laitages) indique qu'il n'a rien de particulier à dire. Tout va bien. Monique Doussine ajoute qu'il y a un problème au niveau de la propreté des pots rendus. Problème avec la colle des étiquettes difficile à enlever.

. Lydia Serra (œufs) : rien de particulier. Claude Doléans se propose de remplacer Fabien Grosjean pour ce contrat même si elle ne prend pas d'œufs. Ce qui ne pose pas de problème à Mme Serra.

. Philippe Cousin (légumes) : il finit en mars puisqu'il prend sa retraite. Il a été content de travailler avec nous. Ça a été un bon parcours.

. Monique Doussine (pêches) : RAS pour les pêches.

. Nicolas Langlade (fromages chèvre) : il remercie l'Amap. Il précise qu'il n'est pas encore en bio. Il est en cours de conversion. Il est en train d'agrandir son troupeau et mécanise la traite. Il accueille des « couvés » depuis un an. Il participe ainsi à l'installation de jeunes. 2016 a été une année climatique un peu bizarre pour les agriculteurs mais quand on choisit ce mode de fonctionnement, circuit court...on arrive à tirer sa carte du jeu. Il espère qu'on arrivera à créer quelque chose de viable pour tout le monde. Pas de changement dans les tarifs, ni dans la fréquence de distribution. Il réfléchit à un contrat chevreau et s'essaie à la tome.

. Sylvain Desclaux (porc) : Il remercie l'Amap. Augmentation des caissettes. Nous sommes sa plus grosse Amap Il fait des tests de culture un peu tous les ans.

. Chrystèle Marchand (poulets) : Elle s'excuse car le poids des poulets a baissé. Ils sont un peu petits en ce moment. Elle a donc baissé le poids des poulets au niveau des contrats. Elle explique cela en partie à cause d'un changement de fournisseur pour l'alimentation en maïs bio et soja bio. De plus, au départ elle faisait du tout venant c'est à dire qu'elle prenait des mâles et des femelles. Ils étaient souvent un peu trop gros. Puis, elle ne s'est fournie qu'en femelle. Du coup, elle repart maintenant avec du tout venant et essaie d'équilibrer. Et puis, elle subit toujours les dégâts de la buse sans avoir de réelle solution.

Elle remercie donc les amapiens pour leur fidélité et leur soutien car elle n'a jamais eu de remarques. Les amapiens lui répondent que lorsque le poids était largement dépassé, ils prenaient le poulet quand même.

### - Contrats :

. Monique Doussine continue à assurer le contrat canard gras.

### - Invité surprise :

Baptiste Bayaud qui habite maintenant à Lucq vient spontanément se présenter. Il vient de se lancer dans la culture de champignons, variétés pleurotes et shiitakes. Ce sont des variétés cultivables mais en circuit très court à cause de la conservation. Il propose 4 variétés différentes de pleurotes. Il s'agit d'une culture hors sol dans un ancien chai à Monein quartier Serrot chez Labasse pour pouvoir retrouver les conditions de pousse à l'état sauvage, le but étant de ne faire aucun apport en produits phytosanitaires. Il

n'est cependant pas en bio car il lui faut des bottes de paille « mycéliées » qu'il fait venir de l'Allier. D'un point de vue écologique, envoyer ses propres bottes bio dans l'Allier et les faire revenir après mycéliation n'a pas de sens. Il est capable de produire toute l'année. Le prix est d'environ 10 € le kg pour les pleurotes et jusqu'à 15 pour les shiitakés. La vente se fait en vrac. Les pleurotes se mangent crus ou cuits, les shiitakés uniquement cuits en raison d'un risque de toxicité. Un amapien propose qu'il fasse déguster ses champignons cuisinés un soir de distribution. Cela pourrait être possible vers mi décembre.

Pas d'autres questions.

La parole est laissée à Mme la représentante de la Mairie qui se présente et nous indique faire partie de la 4<sup>ème</sup> commission et être adjointe au maire. Elle nous assure du soutien des élus dans notre démarche de qualité et de proximité. Elle nous souhaite de continuer à dynamiser notre association et les producteurs locaux. La municipalité nous rejoint dans notre choix du bio puisque 7 % des 620 repas fournis par la cantine sont en bio. La commune a donc reçu en juin le label « territoire bio ». L'objectif étant d'atteindre 20 à 30 % en 2018. Elle conclut en disant qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir.